



## **AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**Avis** est par la présente donné, par la soussignée, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. En période de pandémie, il est possible que la séance soit tenue à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom.

### **Emplacements et nature des demandes :**

#### **2353, 1<sup>re</sup> Rue, zone « A-105 » (7573-43-2953)**

- Pour l'empiètement d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) dans la cour avant alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement dans la cour avant ;
- La forme du toit d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) qui n'est pas similaire à la forme du bâtiment principal projeté alors que la réglementation en vigueur exige que la forme du toit d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) soit similaire à la forme du toit du bâtiment principal ;

#### **789, rue de New-Glasgow, zone « V-801 » (7577-42-6524)**

- Pour la marge latérale nord-ouest du bâtiment principal de 1,9 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale de 2 mètres ;

#### **2115, terrasse de Jouvence, zone « U-714 » (7475-15-0639)**

- Pour l'installation projetée d'une thermopompe dans la cour avant secondaire alors que la réglementation en vigueur n'autorise pas de thermopompe dans la cour avant secondaire ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620, tel qu'amendé, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard jusqu'à 14 h le jour de la séance, par écrit à l'aide du formulaire informatique à l'adresse suivante :

<https://www.stesophie.ca/La-parole-aux-citoyens> ou par communication écrite adressée au nom du Conseil Municipal au 2199 boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 22<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).**

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

---

---

## DÉROGATIONS MINEURES

---

---

### Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 22 décembre 2021 en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de Ville

Site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un (2021).

A handwritten signature in blue ink that reads "France Charlebois".

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe